



Mérignac, le 22 juin 2015

Monsieur Alain VIDALIES  
Secrétaire d'État chargé des  
transports, de la mer et de la pêche  
244 boulevard Saint Germain  
75007 PARIS

Objet : préavis de grève à la DGAC du 2 au 4 juillet 2015.

Monsieur le Ministre,

FO a alerté à plusieurs reprises la DGAC et le ministère sur des sujets importants et sensibles pour les personnels de la DGAC. Parmi ces sujets figurent notamment :

- **RIFSEEP** : FO s'oppose à la mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire que la DGAFP veut imposer. Ce projet est totalement incompatible avec les mécanismes de rémunération de l'ensemble des corps de la DGAC. FO demande l'exemption de tous les corps de la DGAC du dispositif RIFSEEP.
- **Taux de redevance** : FO dénonce toute tentative de baisse du taux de redevance et s'oppose à toute remise en cause des engagements pris par le gouvernement.
- **Perte de pouvoir d'achat** : après le gel du point d'indice, la suppression du mécanisme de revalorisation indemnitaire, la suppression de l'indemnité de compensation de la CSG constitue une nouvelle atteinte au pouvoir d'achat des personnels de la DGAC. FO exige la mise en œuvre d'un dispositif permettant de compenser cette perte pour tous les personnels de la DGAC.

En l'absence de réponses satisfaisantes à ces revendications, FO appelle tous les personnels de la DGAC à faire grève du jeudi 2 juillet 2015 prise de service du matin inclus au samedi 4 juillet 2015 prise de service du matin exclus.

Conformément à la loi, FO se tient à votre disposition pour une réunion de conciliation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Jean-Christophe MAZIN  
SNPACM FO

Thierry MOROT  
SNNA FO

Olivier RICHARD  
SNICAC FO

Copie: Monsieur le Directeur général de l'Aviation civile

